



MOTO CLUB DE BERCHERES LES PIERRES (28).

Confirmation d'Engagement Championnat de Ligue OPEN.

Mercredi 1^{er} Mai 2013.

Circuit de «La Garenne» 28630 BERCHERES LES PIERRES.

Vous êtes priés de respecter les horaires indiqués sur le règlement de l'épreuve, en particulier pour les vérifications administratives et techniques. Lors des vérifications administratives vous devrez présenter votre licence votre CASM ou permis de conduire et votre carte d'identité.

A votre arrivée sur le circuit, vous recevrez 4 bracelets de circulation, (1 pilote, 2 accompagnateurs et 1 accès piste) qui seront posés par l'organisation. Les personnes vous accompagnant devront descendre du véhicule et franchir à pied l'entrée du circuit et les autres personnes devront payer leur entrée au tarif public.

Vous devrez respecter les consignes qui vous seront données à l'entrée du parc des coureurs, de façon à bien vous ranger sans perte de place, afin que tous les pilotes puissent se placer sans problème.

Il ne sera admis qu'un véhicule par pilote

Le parc sera ouvert: **Mardi 30 avril de 13h30 à 20h00.**

Mercredi 1^{er} Mai à partir de 7h30.

A 20h30 la grille d'accès au circuit sera fermée, vous devrez stationner sur le parking public.

Les plaques des motos devront être posées correctement, peintes aux couleurs réglementaires et les chiffres correctement faits aux couleurs de votre classe, faute de quoi les machines ne seront pas admises sur la piste, ni aux entraînements, ni aux courses.

* **Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.** L'utilisation de mini moto ou tout engin à moteur, ainsi que la circulation à vélo est interdite dans l'enceinte du circuit, sous peine de sanction. (Art: 15 annuaire FFM 2013, Environnement).

* **Il est rappelés aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation, ils doivent notamment assurer la surveillance et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradations.**

* **S'il y a de la boue les pilotes ont l'obligation d'avoir leur N° de course dans le dos, (maillots ou dossard).**

* **Chaque véhicule de concurrent devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur. (Art: 8-7).**

* **Les pilotes devront prévoir un tapis de sol pour les travaux de mécanique (Art 15). (OBLIGATOIRE).**

* **Vous êtes priés de laver et de décrotter vos engins sur l'aire de lavage prévue à cet effet et non dans le parc, merci de laisser votre endroit propre, un sac poubelle vous sera remis pour récupérer vos déchets, que vous devrez remporter. Tout manquement aux consignes ci-dessus et au règlement entraînera l'exclusion du pilote.**

* **Un contrôle sonomètre sera effectué au contrôle technique et les machines trop bruyantes seront refoulées.**

* **En cas d'ennui de dernière minute, ou impossibilité de participer, ou la veille de l'épreuve vous pouvez me joindre au 06.14.30.48.72. ou par e-mail a.bellanger28@orange.fr ou par fax 02.37.26.04.47**

Dans l'attente de vous recevoir sur notre circuit, je vous prie d'accepter mes plus sincères salutations sportives.

Alain BELLANGER